

CRI 3415

Été 2024

## Trajectoires pénales: encadrement en communauté

Lundi 8h30-15h30

Professeure : Marion Vacheret- [marion.vacheret@umontreal.ca](mailto:marion.vacheret@umontreal.ca)  
Disponibilités le mardi de 13h à 17h ou sur rendez-vous

### Descripteur du cours

Analyse des différentes mesures de suivi et d'encadrement dans la communauté pour des populations pénales ainsi que de leurs enjeux et limites dans le cadre de leur mise en œuvre.

### Objectifs du cours

#### Objectifs généraux

Dans le processus pénal, nombreuses sont les personnes judiciairisées soumises à une mesure de probation, à une libération conditionnelle ou encore à une ordonnance d'emprisonnement avec sursis. Ces différentes mesures sont au cœur du système pénal et du travail de nombreux intervenants formés en criminologie ou en travail social et constituent un des socles du désistement criminel et du processus de réintégration sociale et communautaire des personnes judiciairisées. Toutefois, le suivi imposé dans le cadre de ces mesures, l'inscription de celles-ci dans les trajectoires pénales, comme l'accompagnement mis en œuvre par les intervenants, restent souvent mal connus sinon critiqués notamment lors de la médiatisation de cas d'échecs.

Ce cours a pour objectifs de permettre aux étudiantEs d'acquérir une connaissance approfondie du suivi des personnes condamnées à une mesure judiciaire non carcérale ou à une mesure d'encadrement à la suite d'une peine de détention ainsi que des enjeux qui en découlent

#### Objectifs spécifiques

- **Connaitre** les différentes **mesures** et **organismes** d'encadrement dans la collectivité pour des personnes judiciairisées, **connaitre** les **critères décisionnels** d'octroi et de suivi de ces mesures et **réfléchir à leur rôle et place** dans l'archipel pénal et dans la société canadienne actuelle
- **Approfondir le rôle** des différents **agents** intervenants dans ce processus d'octroi et de suivi et **connaitre les stratégies d'intervention** mises en place dans le cadre de ce suivi. Réfléchir **aux enjeux** de l'encadrement en communauté et aux formes que celui-ci prend.
- **Réfléchir au vécu et à la trajectoire pénale** des personnes soumises à des mesures d'encadrement dans la collectivité, **connaitre les défis** auxquels ils et elles sont confrontés, **comprendre l'impact** du travail des agents de changements dans la trajectoire pénale de personnes suivies.

### Approches pédagogiques

L'acquisition des connaissances se fera à partir d'exposés théoriques magistraux, de discussions en classe autour de textes, de documents visuels, de cas pratiques et de travaux en sous-groupe pendant le cours.

**L'implication et la présence des étudiantEs en classe est essentielle à la réussite du cours.**

Il s'agit d'un cours d'été intensif. Les journées (8h30 – 15h30) seront divisées en 3 modalités différentes :

- 1) Exposés théoriques magistraux par l'enseignante ;
- 2) Discussions et débats en classe à partir de textes et de cas pratique ;
- 3) Présentations de documents connexes (video / balado )

Chaque cours est assorti de lectures associées au cours disponibles sur studium.

**Les textes associés au cours et les documents audiovisuels présentés en classe font partie de la matière.**

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### Outils d'évaluation

Les apprentissages seront évalués à partir de **3 modalités** :

- *Comprendre et appliquer la matière de façon claire et structurée* : **3 Ateliers réalisés en équipe** de 3 ou 4 personnes (13 mai, 27 mai, 3 juin). Le contenu des ateliers doit être préparé à la maison, il est complété en classe pour être présenté durant le cours. Chaque atelier compte pour 9 points (**total 27%**).
  - o Chaque atelier comprend 1) Un écrit au nom de l'équipe déposé sur studium avant la discussion en classe (4,5 points), et 2) la participation aux discussions sur les cas présentés (4,5 points).
- *Présenter et réfléchir*. Chaque équipe devra **présenter une ressource communautaire** (Aspects cliniques : mesures d'aide, d'accompagnement, programmes, modalités d'encadrement ET aspects personnels : attentes et vécus des justiciables, approche favorisée par le personnel ou la ressource (**15%**). Les présentations auront lieu le 10 juin (6 équipes) et le 17 juin (6 autres). Les étudiant-es non impliqués dans la présentation devront intervenir et poser des questions.
- *Analyser, expliquer et réfléchir* la matière vue en classe et des lectures obligatoires : **travail de session** à remettre au plus tard le 26 juin avant midi comptant pour un total de **58 %**

**Important : La présence aux ateliers et débats est obligatoire** *Une absence au moment des ateliers doit être dûment justifiée et la professeure informée de l'absence et de son motif. Le cas échéant et de manière exceptionnelle soit au MAXIMUM 1 fois dans la session, une entente pourra être prise avec l'enseignante pour permettre à l'étudiant-e d'être néanmoins évalué individuellement à condition que l'étudiant-e absent-e ait démontré avoir participé au travail et que la raison de l'absence soit admise par le règlement pédagogique. Il est à noter que dans ce cas, la totalité des points pouvant être obtenus sera moindre (50%) car seule la partie écrite pourra être évaluée.*

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
3 ATELIERS	27 % (9 % par atelier)	13 mai; 27 mai; 3 juin;
RÉFLEXION /DÉBAT	15%	10 juin OU 17 juin
TRAVAIL FINAL	58 %	26 juin - midi (12Hh)

### Présentation des travaux

Documents annexés sur STUDIUM

### Déroulement du cours

Lundi 6 mai	<p style="text-align: center;"><b>Les mesures pénales communautaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Introduction. Présentation du déroulement du cours, des objectifs pédagogiques et des modalités d'évaluation</li> <li>o Histoire, origines, développement et objectifs du recours au communautaire dans le système pénal</li> <li>o Définitions des concepts de base, le communautaire et les mesures pénales communautaires</li> <li>o Lois, intervenants, organismes communautaires</li> </ul> <p><i><u>Visionnement d'un documentaire sur le retour en collectivité après une sentence (L'arrivée – le départ)</u></i></p> <p><b>Discussions</b> : <i>Les différentes formes d'implication communautaire au Québec. Représentations sociales des mesures communautaires; division des équipes et des travaux pour les ateliers débats</i></p>
-------------	--

Lundi 13 mai	<p style="text-align: center;"><b>La décision judiciaire, l'éclairage à la Cour et le rôle du criminologue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Processus pénal et principes de détermination de la peine</li> <li>○ Les rapports présentenciels : objectifs et contenu</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Atelier : Analyse d'une décision judiciaire</b></p> <p><u>Textes associés</u> <b>Dufour; Brassard; Guay. (2009).</b> Sursis, récidive et réinsertion sociale : un équilibre précaire. <i>Revue Canadienne de Justice Pénale</i> 51(3)</p>
Lundi 20 mai	<p style="text-align: center;"><b>Pas de cours – Journée des patriotes (férié)</b></p>
Lundi 27 mai	<p style="text-align: center;"><b>Les peines communautaires Les programmes sociaux et la déjudiciarisation Questions autochtones</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les peines dites communautaires et les mesures de déjudiciarisation.</li> <li>○ Enjeux associés aux différentes peines communautaires</li> <li>○ Les questions autochtones</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Atelier : Analyse d'un rapport présentenciel</b></p> <p><u>Textes associés</u> <b>Vacheret et coll (2023).</b> Les processus de réinsertion sociale et communautaire des Premières Nations et Inuit judiciarisés au Québec. Rapport de recherche, chap 2-3-4</p>
Lundi 3 juin	<p style="text-align: center;"><b>Les mesures de libérations anticipées et les mesures de surveillances post-carcérales Le rôle des intervenants dans les recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Histoire, fondements et pertinence des libérations conditionnelles et de la surveillance après la détention</li> <li>○ L'accès à la libération conditionnelle, processus de prise en charge, critères d'octrois et de refus.</li> <li>○ Enjeux associés à la décision de libération conditionnelle</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Atelier Analyse d'une décision de libération conditionnelle</b></p> <p><u>Textes associés</u> <b>Vacheret, M ; Leclerc, C; Quirouette, M (2024)</b> « Libération conditionnelle : questions de remords, correctionnalisation et conformité », <i>Champ pénal/Penal field</i> [En ligne], 31   2024, mis en ligne le 15 février 2024</p>
Lundi 10 juin	<p style="text-align: center;"><b>Le rôle du criminologue dans l'accompagnement et l'encadrement Stratégies de suivi et travail de l'intervenant communautaire. Défis et enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rôles de l'intervenant à différentes étapes du suivi</li> <li>○ Approches d'interventions et évolution du travail de l'intervenant. Le désistement assisté</li> <li>○ Enjeux du travail de l'intervenant et éléments constitutifs d'une alliance thérapeutique.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u><i>Visionnement d'un documentaire sur l'accompagnement en collectivité (l'agent)</i></u> <b>Atelier : Les ressources communautaires</b> <i>Présentation de 6 ressources</i></p> <p><u>Textes associés</u> <b>Lalande, P. (1990).</b> Comment devient-on « réaliste »? Une étude sur la trajectoire mentale des agents de probation. <i>Déviance et société</i>, 14(1), 17-38. <b>F-Dufour, I. (2015).</b> Le désistement assisté : les interventions des agents de probation telles que vues par des sursitaires qui se sont désistés. <i>Criminologie</i>, 48 (2), 265–288.</p>

Lundi 17 juin	<p style="text-align: center;"><b>Trajectoire pénale et expérience des justiciables</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les défis du suivi en communauté</li><li>○ Expériences des justiciables suivis dans la communauté.</li><li>○ Bris et non-respect</li><li>○ Facteurs de réussites et facteurs d'échec en suivi communautaire</li><li>○ Conclusion du cours</li></ul> <p style="text-align: center;"><u><i>Visionnement d'un documentaire sur l'expérience de suivi en collectivité (l'emploi et la famille)</i></u></p> <p style="text-align: center;"><b>Atelier : Les ressources communautaires</b> <i>Présentation de 6 ressources</i></p> <p><u>Textes associés</u></p> <p><b>Autixier, C. (2016)</b> Vivre en libération conditionnelle au Québec. Une expérience entre contrôle et accomplissement personnel. Université de Montréal, mémoire de Maitrise. (chp 3, pp53-85)</p> <p><b>Beudoin, E. (2017)</b> Quelles sont les difficultés vécues par les détenus âgés et institutionnalisés lors de leur libération et comment s'y adaptent-ils? Université de Montréal, Rapport de stage (chp 3 pp 28-50)</p>
Me. 26 juin	<p><b>Remise du travail de session</b> <b>Au plus tard à 12h (midi)</b></p>

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

## Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la professeure. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

## Règlement des études de premier cycle

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

## Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20-%20ENVOYER.pdf)

## Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

## Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

## Évaluation du cours

En permettant un retour sur la formation des étudiants, l'évaluation favorise une amélioration des contenus transmis. Il est donc essentiel que tous les étudiants y participent en respect de l'enseignant. [www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez).

**Barème de notation**

**Grille de conversion des pourcentages**

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50